

# Il est temps de créer des liens entre les forêts et les organisations de producteurs agricoles



La forêt et les arbres situés sur leurs exploitations sont une source de nourriture, d'énergie et de revenu monétaire pour plus d'un milliard des habitants les plus pauvres de notre planète (FAO, 2012). Les forêts sont également des ressources renouvelables essentielles pour le secteur industriel et fournissent d'importants services environnementaux dans le monde entier. Pour en assurer la viabilité à long terme, il n'est pas facile de concilier les besoins des grands producteurs et ceux des petits producteurs mais il est de plus en plus évident qu'en accordant des droits clairement définis aux utilisateurs des forêts, on peut améliorer les moyens d'existence de ces derniers et assurer une gestion durable des forêts (IIED, 2012).

En formant des groupes et des coopératives de producteurs, les sylviculteurs sont à même de mener une action collective et de bénéficier d'économies d'échelle. Les produits forestiers, à savoir le bois, les produits servant de matériaux de construction et de combustible, les fruits, les plantes médicinales, les champignons et bien d'autres encore sont utilisés dans diverses entreprises de foresterie. Certaines activités, par exemple la production de plants dans les pépinières et la collecte de fruits, de feuilles ou de champignons sont pour les femmes une source de revenu monétaire. Mais les produits forestiers sont souvent récoltés dans des zones reculées très éloignées des marchés. Les producteurs dépendent alors de négociants qui leur offrent des prix très bas sachant bien qu'il n'existe guère d'autres débouchés. S'ils ne se regroupent pas, les petits producteurs ont souvent bien du mal à subsister.

Les organisations de producteurs peuvent accompagner le développement des entreprises de leurs membres en améliorant les possibilités d'accès aux marchés, en négociant de meilleurs prix, en achetant des intrants à moindre coût et en leur permettant d'obtenir des technologies adaptées. Elles peuvent également faire reconnaître les difficultés que rencontrent les petits producteurs face aux puissants opérateurs du marché. Elles peuvent représenter les petits producteurs lors des négociations, en veillant à ce que leurs préoccupations soient reconnues et prises en compte dans les politiques de développement rural.

Les organisations de producteurs peuvent aussi aider leurs membres en attendant que leurs plantations d'arbres croissent. En effet, même les espèces à croissance rapide ont besoin de temps pour parvenir à maturation quand les conditions sont optimales et les producteurs ont donc besoin de sources de revenus en attendant. Les produits forestiers non ligneux et la production agricole sont des solutions viables pour surmonter cette difficulté, surtout lorsque ces produits sont mis en vente collectivement.

## Recommandation: aider les organisations de producteurs existantes à fournir aussi des services en matière de foresterie

Il existe déjà de nombreuses organisations de producteurs et de nombreuses coopératives. Il serait donc logique de *renforcer leur cohésion et leur crédibilité locale*, au lieu de créer de nouvelles organisations, et de les encourager à fournir des services à la foresterie, comme ils le font à l'agriculture. Les coopératives offrent manifestement des avantages environnementaux et sociaux, mais les petits exploitants y adhèrent principalement pour améliorer leur propre bien-être financier. *Les groupes doivent donc être assez efficaces pour offrir des services qui améliorent les moyens d'existence de leurs membres*, et pourraient donc avoir besoin d'un appui extérieur, tout au moins au départ.

### ÉTUDES DE CAS



©FAO/Quiang Ma

## Des groupements villageois bénéficient de droits de propriété forestiers

En Gambie, dans les années 90, le gouvernement a décidé, pour lutter contre la dégradation des forêts et la progression de la pauvreté rurale, de transférer

la propriété des forêts aux villageois. Avec l'aide du Département des forêts et d'organisations non gouvernementales (ONG), des groupements communautaires ont appris à protéger et à enrichir leurs forêts, et ont créé de petites entreprises utilisant les produits forestiers. Les branches servant de combustible, le miel, l'artisanat et l'écotourisme ont permis de lancer des activités particulièrement rentables. Les femmes, en particulier, ont créé de petites entreprises utilisant les fruits et les herbes et certaines d'entre elles occupent des postes importants au sein des comités chargés des forêts.

Les bénéfices sont réinvestis dans la forêt ou financent le développement du village (transport local, électricité, eau salubre, amélioration des écoles, vaccination du bétail et entretien des routes). Les villageois protègent soigneusement leurs ressources naturelles dans la mesure où ils voient clairement l'intérêt que représente la protection d'un environnement forestier productif (FAO et FIDA, 2012).

## Une coopérative de femmes présente sur le marché international

En Namibie, le fruit du marula est ramassé depuis longtemps et transformé par les femmes dans les zones rurales, où l'huile nutritive issue du fruit de cet arbre sert à la fois pour cuisiner et comme soin pour la peau. Grâce à la Coopérative féminine d'Eudafano et à ses liens avec des réseaux commerciaux internationaux, l'huile de marula est désormais vendue pour un bon prix à des marques cosmétiques mondiales. La coopérative s'est dotée d'une usine de transformation

qui produit l'huile conformément aux normes du marché international et expérimente l'extraction mécanique de la graine de la noix de marula, qui est très dure, car cette opération prend énormément de temps si elle est effectuée manuellement. Les 5 000 membres de la coopérative bénéficient d'un débouché garanti pour leur noix de marula et de nombreuses femmes peuvent désormais financer les dépenses d'éducation et de santé de leur famille.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> marula.net et www.thebodyshop.com

L'appui en faveur du renforcement des capacités revêt de toute évidence une importance capitale. Les principes de responsabilité, d'inclusion et de coopération – au sein du groupe et avec l'extérieur – sont un but fondamental de tous les partenaires du développement. Des objectifs plus spécifiques sont nécessaires en raison des problèmes particuliers que pose le grand potentiel de richesse des forêts. Les arbres et les forêts sont des avoirs de valeur qui représentent une assurance en cas de mauvaise récolte et une possibilité de revenus lors de la cessation de l'activité agricole. Ils attirent également les gros opérateurs du marché, dont les intérêts sont totalement opposés à ceux des petits exploitants forestiers familiaux. Il est donc particulièrement important de soutenir les mesures de protection des forêts que mettent en place des groupements de producteurs et d'aider à insérer les petits producteurs sur les marchés internationaux des services liés à l'environnement et à l'atténuation des effets du changement climatique, par l'intermédiaire de leurs organisations.

Le succès des coopératives dépend de facteurs extérieurs importants, notamment la sécurité foncière et les droits d'accès aux ressources, un environnement économique et un cadre juridique favorables, ainsi qu'un soutien durable des pouvoirs publics et d'autres partenaires. Les décideurs doivent donc instaurer un environnement global porteur qui reconnaisse les organisations de producteurs forestiers en tant qu'entités juridiques. La simplification des formalités administratives essentielles, des services de vulgarisation



©FAO/Rauno Karpinen

## Les coopératives permettent aux agriculteurs d'assurer la gestion des bois d'acacia

Bien que le Viet Nam soit l'un des principaux producteurs au monde de produits dérivés du bois, il importe 80 pour cent du bois nécessaire à son industrie. Pour diminuer les importations de bois et fournir un revenu aux petites exploitations familiales, le gouvernement distribue à des exploitants individuels des terres administrées par l'État, dont bon nombre ont été déboisées ou dégradées, en leur accordant un bail de 50 ans. Les nouveaux propriétaires de parcelles boisées bénéficient d'une formation et d'un appui pour produire du bois de qualité, principalement de l'espèce *Acacia mangium*, qui puisse être certifié comme provenant d'une exploitation écologiquement viable. Des coopératives agricoles voient le jour pour fournir ces services et

©FAO/Pekka Janssen



un projet de jumelage va aider les coopératives et les exploitants à se former en foresterie commerciale. Le projet collaborera avec le Programme de reconnaissance des certifications forestières afin de former les producteurs pour qu'ils puissent accroître leurs revenus en obtenant cette certification. Le personnel de ce programme s'est rendu au Viet Nam au début de novembre 2012 pour organiser un atelier et planifier les activités de l'année 2013.

## En Chine, les arbres servent de garantie pour obtenir des prêts

Les exploitants forestiers situés à proximité de la ville de Yongan étaient confrontés à un double problème quand ils exploitaient individuellement ces parcelles boisées – un manque de capital et un niveau élevé de risques. Manquant de trésorerie, il leur fallait souvent abattre des arbres avant leur pleine maturité alors qu'ils valaient bien moins que des arbres adultes. La Chine a toutefois mis en place un système qui permet aux producteurs d'emprunter sur la base de la valeur potentielle des jeunes arbres,

et les producteurs opérant autour de Yongan ont pu mettre leurs ressources en commun dans le cadre d'une exploitation forestière commune. Ils ont alors pu utiliser les arbres en croissance à titre de garantie pour obtenir des prêts auprès d'une mutuelle locale de crédit. L'argent ainsi obtenu leur a permis d'acheter une autre parcelle boisée et de disposer ainsi d'une superficie suffisante pour alimenter une usine de transformation et ajouter de la valeur à leur produit (FAO/AgriCord, 2012).



axés sur la foresterie et l'inclusion des groupements forestiers dans la concertation sont des facteurs essentiels qui permettront aux représentants des coopératives de contribuer à l'élaboration des politiques et à la mise en place d'un environnement porteur.

*Les coopératives et les organisations de producteurs* doivent développer leurs moyens internes et élargir leurs réseaux pour être à même de fournir des services spécialisés pertinents en matière de production forestière et de produits forestiers non ligneux. Elles doivent également coopérer avec d'autres acteurs, encourager les femmes à assumer des postes d'encadrement et des postes administratifs au sein des organisations et veiller à ce que leur gestion soit équitable et transparente.

*Les partenaires de développement* devraient avant tout aider les organisations de producteurs à élargir la gamme de leurs activités et à inclure les services destinés aux producteurs forestiers. Il faudrait notamment renforcer leur capacité interne, développer les réseaux d'acteurs du secteur forestier et faire en sorte que les organisations de producteurs puissent mener des activités de sensibilisation et de défense des intérêts des forestiers, ainsi que de développement de leurs entreprises.

## Références

**FAO.** 2012. Allocution d'Eduardo Rojas-Briales, Assistant Directeur général, Département des forêts. 21<sup>e</sup> session du Comité des forêts, 24 au 28 octobre 2012. Rome.  
[www.fao.org/forestry/34405-db677c09371c8ac9f65d3f571e94026c.pdf](http://www.fao.org/forestry/34405-db677c09371c8ac9f65d3f571e94026c.pdf)

**FAO/AgriCord.** 2012. *Strength in numbers: Effective forest producer organizations.* Rome et Louvain, Belgique. [www.fao.org/docrep/016/ap452e/ap452e00.pdf](http://www.fao.org/docrep/016/ap452e/ap452e00.pdf)

FAO et IFAD. 2012. *Good practices in building innovative rural institutions to increase food security: case studies.* Rome. [www.fao.org/docrep/016/ap209e/ap209e.pdf](http://www.fao.org/docrep/016/ap209e/ap209e.pdf)

**IIED.** 2012. *Big ideas in development: Investing in locally controlled forestry – natural protection for people and planet.* Londres, Institut international pour l'environnement et le développement (IIED).



©FAO/Giulio Napolitano

Personnes à contacter:

**Sophie Grouwels**, Forestière, Fonctionnaire forestière, Mécanisme Forêts et Paysans, Département des forêts, FAO  
Courriel: [sophie.grouwels@fao.org](mailto:sophie.grouwels@fao.org)

Pour plus d'informations, visitez le site web :

<http://www.fao.org/partnerships/forest-farm-facility/fr/>

<http://www.fao.org/forestry/entreprises/fr/>

<http://www.agricord.org>

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  
Viale delle Terme di Caracalla – 00153 Rome, Italie  
Téléphone: (+39) 06 57051 – [www.fao.org](http://www.fao.org)

Portail Année Internationale des Coopératives  
<http://social.un.org/coopsyear/>



AGRICORD



FARMERS  
FIGHTING  
POVERTY



Mécanisme Forêts et Paysans,  
hébergé par la FAO, est mis en  
œuvre en partenariat avec l'IIED  
et l'UICN

